

4 septembre 2012

12.365

Question Blaise Courvoisier

Suites de la loi neuchâteloise sur la fumée passive

Fin 2008, nous avons voté la loi cantonale sur la fumée passive. Les opposants à cette loi nous ont alors prédit la fermeture annoncée de nombreux cafés et restaurants...

Nous souhaiterions donc savoir si ces augures funestes se sont réellement déroulés:

- Y a-t-il eu plus de faillites de cafés/restaurants de 2008 à 2012 que de 2003 à 2007 par exemple?
- Le bénéfice de ces entreprises a-t-il baissé drastiquement durant ces périodes?

Sachant que le taux de mortalité dû à l'ischémie cardiovasculaire baisse effectivement depuis la promulgation de la loi.